



BULLETIN
MUNICIPAL N°4

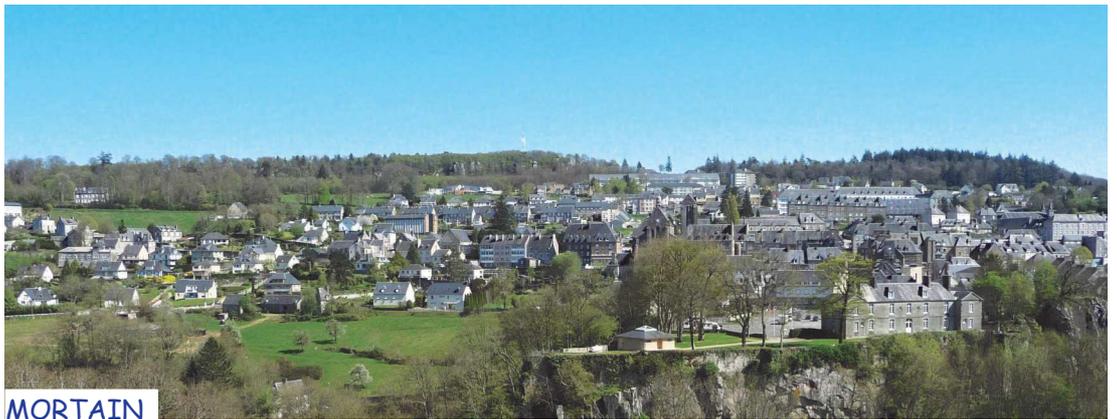
MORTAIN-BOCAGE



BION



NOTRE DAME DU TOUCHET



MORTAIN



SAINT JEAN DU CORAIL



VILLECHIEN

MORTAIN-BOCAGE

Charte "commune nouvelle"

A compter de 2020, notre commune nouvelle devient le vecteur d'une citoyenneté moderne offrant aux concitoyens qui le souhaitent de participer davantage à l'élaboration de projets de développement en prenant en compte les besoins qu'ils auront eux-mêmes exprimés, au sein du Comité Consultatif de chaque commune déléguée.

Cette réelle opportunité, est inscrite dans notre charte constitutive, que vous pouvez consulter sur le compte Facebook de Mortain-Bocage ou sur notre site Internet.

J'engage la population à relire les objectifs déclarés de notre commune nouvelle, exposés dans la charte de MORTAIN-BOCAGE de 2016. Ces objectifs sont en eux-mêmes un véritable projet de développement de territoire et un guide commun pour les équipes municipales qui se succéderont dans les années futures.

Cette charte est en quelque sorte "une constitution" qui a été élaborée pendant plusieurs mois au cours de multiples réunions. Elle est le fruit du travail des 67 élus de MORTAIN-BOCAGE, rédigée dans la concertation la plus large et dans un esprit de responsabilité.

La création de la commune nouvelle a permis, à n'en pas douter, de promouvoir dans les meilleures conditions les projets du territoire et d'améliorer leur financement. MORTAIN-BOCAGE a fait valoir ses ambitions dans le cadre d'intercommunalités plus larges, au sein d'une des plus grandes régions de France.

Nous pouvons regretter de n'avoir pu fédérer tous nos voisins pour atteindre une ville de population plus importante, pesant alors encore davantage sur les décisions de notre Communauté d'Agglomération MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE. Cependant cette situation n'exclut pas une collaboration intelligente avec les communes voisines !

L'année 2019 clôture 4 années d'existence de la commune nouvelle de MORTAIN-BOCAGE au cours desquelles les élus auront appris à travailler ensemble, à s'apprécier, à mieux connaître ce beau territoire et à échanger avec intelligence et passion autour d'objectifs à court, moyen et long terme. Ce fut une belle expérience humaine !

Henri BERGSON a dit : **"L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire"**

Hervé DESSEROUER

CHARTRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE MORTAIN-BOCAGE

PRINCIPES FONDATEURS

Les communes de BION, NOTRE DAME DU TOUCHET, MORTAIN, SAINT JEAN DU CORAIL et VILLECHIEN partagent un passé commun, appartiennent au même bassin de vie et sont membres de la Communauté de Communes du Mortainais. Ces 5 collectivités portent les mêmes objectifs en matière d'aménagement du territoire au sein d'un même PLUI en cours d'élaboration par la Communauté de Communes du Mortainais. Au regard de ce constat et dans un souci de mutualiser et pérenniser les services indispensables au développement de leur territoire, à l'épanouissement de leurs habitants, les cinq communes ont décidé de s'unir et de créer une commune nouvelle dénommée MORTAIN-BOCAGE.

La présente charte a pour objectif d'acter l'esprit qui a animé les principes fondamentaux qui vont s'imposer.

Bulletin d'informations : n° 4, Janvier 2020 - Rédacteur en Chef : B. GOBLOT
Comité de Rédaction et mise en page : Commission communication de MORTAIN-BOCAGE
Participation à la rédaction de Franck BLANDAMOUR (PSLA) - Photos et articles : Élus de MORTAIN-BOCAGE.
Impression : 1800 exemplaires - Dépôt légal à parution

INVESTISSEMENTS (Prévisions)



Voirie et réseaux : 657 537 €



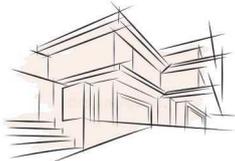
Écoles : 1 290 760 €



Attractivité : 127 600 €



Services techniques : 211 694 €



Bâtiments : 60 915 €



Réserve foncière : 60 000 €



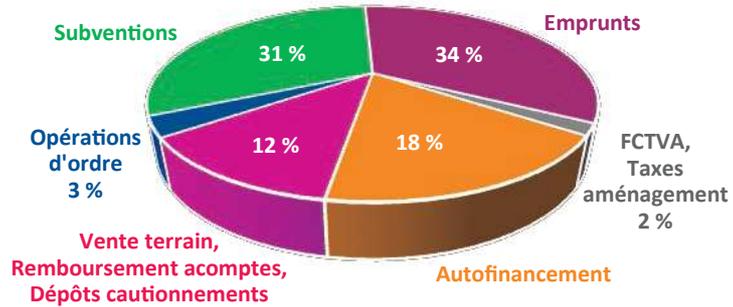
Sécurisation : 45 000 €



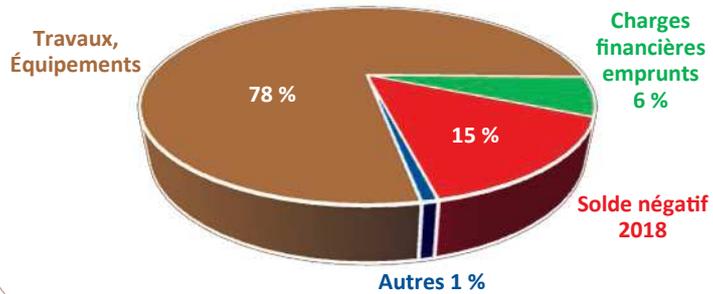
Patrimoine : 70 000 €

INVESTISSEMENTS (Réalisé)

Recettes = 2 073 819 €

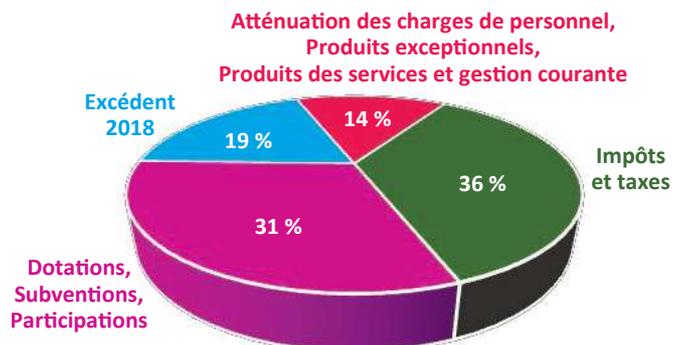


Dépenses = 2 807 281 €

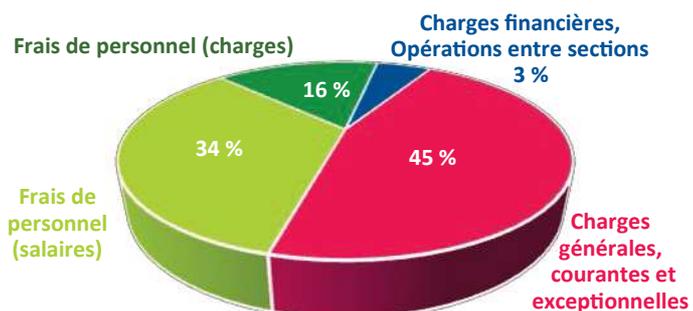


FONCTIONNEMENT (Réalisé)

Recettes = 4 058 983 €



Dépenses = 2 823 624 €



École communale de MORTAIN

En Septembre 2019, la rentrée s'est faite pour les 130 élèves des écoles publiques, de la maternelle au CM2, sur le site de l'école primaire du Rocher, après une année de travaux de restructuration, de rénovation et d'extension.

Une partie des travaux de peinture a été réalisée par les services techniques de la commune. Ils ont également passé beaucoup de temps dans les différents déménagements opérés avant et après le chantier, en particulier pour le transfert des meubles et matériels des classes maternelles.

L'entrée de l'école pour les véhicules est située rue de la Petite Chapelle : depuis le parking de la salle omnisports, une voie de circulation à sens unique bordée d'un chemin piétonnier longe le COSEC et l'école puis débouche sur la rue de la 30^{ème} DA.

Mortain dispose désormais d'un groupe scolaire moderne et performant regroupant sur un même site ses classes maternelles et primaires.



Décembre 2017



Décembre 2019



Pour financer tous ces travaux, la commune a bénéficié de subventions :

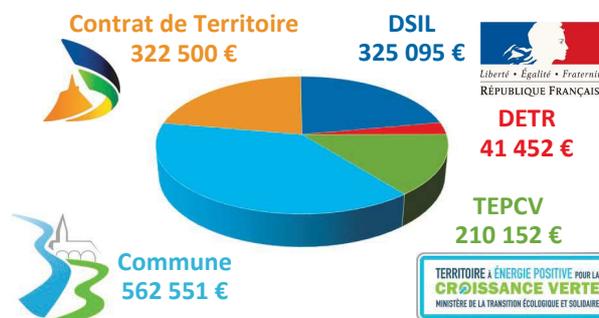
- de la préfecture de Région : dotation de soutien à l'investissement local **DSIL** ,
- de la préfecture de la Manche : dotation d'équipement des territoires ruraux **DETR**,
- de l'État, dans le cadre du dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte **TEPCV**,
- du département de la Manche dans le cadre du **Contrat de territoire**.

Le groupe scolaire a été inauguré le 7 décembre 2019 par les représentants des divers partenaires.



Lors de l'inauguration, de gauche à droite, F. ESNOUF représentant du sénateur Ph. BAS, J. BIZET Sénateur, H. DESSEROUER Maire de MORTAIN-BOCAGE, G. TRAIMOND Sous-Préfet, S. DESLANDES Conseiller départemental, A. LANTRAIN Directrice du groupe scolaire, B. SORRE Député et O. PÉRIN Inspectrice de l'Éducation Nationale.

MONTANT DES TRAVAUX BATIMENT = 1 461 840 € HT



VOIRIE = 175 900 € HT
Subvention DETR = 43 975 €

École communale de NOTRE DAME DU TOUCHET

L'école des lutins a bénéficié en 2019 des programmes de rénovation thermique des bâtiments publics lancés par l'état depuis quelques années.

Le bâtiment de maternelle (classe et dortoir), les classes de Grande Section/Cours Préparatoire et du Cours Moyen ainsi que le bureau de direction ont été isolés par des doublages internes. Les menuiseries bois du bureau de direction et du dortoir ont été remplacées. Les installations de plomberie, chauffage et électricité ont été adaptées. Une réfection générale des peintures est venue finaliser ce projet.

Ces travaux permettent un meilleur accueil des 77 élèves de l'école.



Classe maternelle



Classe GS/CP



Classe CM

MONTANT DES TRAVAUX = 53 200 € HT
Subvention TEPCV = 42 560 €



Les locaux ont été inaugurés le 7/12/2019.

Lors de l'inauguration, de gauche à droite, N. BAUDET, Présidente de l'Association des Parents d'Élèves, O. PÉRIN Inspectrice de l'Éducation Nationale, B. SORRE Député, G. TRAIMOND Sous-Préfet, B. BAGOT Maire délégué de NOTRE DAME du TOUCHET, H. DESSEROUER Maire de MORTAIN-BOCAGE, J. BIZET Sénateur, S. DESLANDES Conseiller départemental et F. BOUTIN du cabinet I2D CONSEILS .

Le personnel des écoles

Quinze personnes employées par la commune travaillent dans les deux écoles pour :

- **assister les professeurs des écoles** dans toutes les étapes de la journée des enfants des classes maternelles,
- **nettoyer les locaux** de l'école et les maintenir en parfait état de propreté,
- **assurer la restauration** des enfants à la cantine (deux services),
- **assurer l'animation** et la surveillance des enfants pendant les activités périscolaires à l'école : garderie (matin et soir) et pause du midi (avant et après les services de la cantine).

Douze d'entre elles font partie du personnel de la mairie, les trois autres bénéficient d'un contrat avec l'association AIDER.

Le temps de travail effectué par le personnel des deux écoles équivaut au temps de travail de 11,6 personnes à temps plein



Le personnel de l'école de MORTAIN



Une partie du personnel de l'école de NOTRE DAME DU TOUCHET (4 absentes)



Le PSLA du Mortainais : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire

Projet porté par la Communauté d'Agglomération
MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE



Après validation du projet de santé fin 2017, l'association "PSLA du Mortainais" a travaillé en 2018 et 2019 sur le **projet immobilier du futur pôle de santé**.



esquisse 3D du futur bâtiment (projet)

La mobilisation des professionnels de santé du territoire à travers l'association "PSLA du Mortainais" avait un but bien précis : **créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux professionnels**, en sachant que ces derniers ne veulent plus exercer de façon isolée.

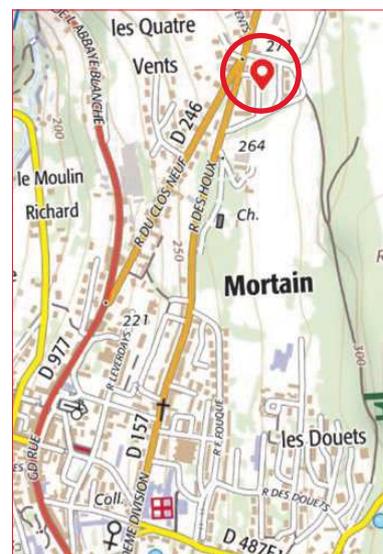
Afin de créer ces conditions et rendre le territoire attractif, il était nécessaire :

- d'élaborer **un projet de santé pluridisciplinaire** permettant d'obtenir le label "PSLA".
Cette phase portée par les professionnels actuellement en activité a été validée par l'Agence Régionale de Santé fin 2017. Ce travail en commun a permis de créer une émulation entre les professionnels. Les nouveaux venus seront accueillis par une communauté active et structurée autour d'un projet.
- de proposer **des locaux adaptés et attractifs** à travers un projet immobilier permettant de regrouper les professionnels, projet porté cette fois-ci par les élus (Communauté d'Agglomération).

C'est ce projet de bâtiment qui a mobilisé les membres de l'association ces derniers mois.

Après le recensement des possibilités de réhabilitation de bâtiments anciens, il a été décidé qu'une construction neuve était la solution la plus adaptée pour un pôle de santé amené à accueillir une quinzaine de professionnels et leurs patients respectifs.

Le **site de l'ancienne Résidence Louis HOURDIN** permettant une construction de plain-pied avec un grand parking attenant a été choisi.



Le bâtiment d'une surface de 845m² est conçu dans un esprit d'optimisation des espaces professionnels avec une mutualisation poussée des espaces communs.

Le pôle accueillera des médecins, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmières et pédicures-podologues. Un espace est réservé pour des professionnels de santé qui interviendraient ponctuellement (diététicienne, sage-femme, psychologue, audioprothésiste, ...).
Un local de télé-médecine sera également aménagé.

Le permis de construire sera déposé au cours du 1^{er} trimestre 2020, pour une ouverture souhaitée fin 2021.

Les conditions seront alors complètement réunies et le renouvellement des professionnels sera sans conteste beaucoup plus facile.

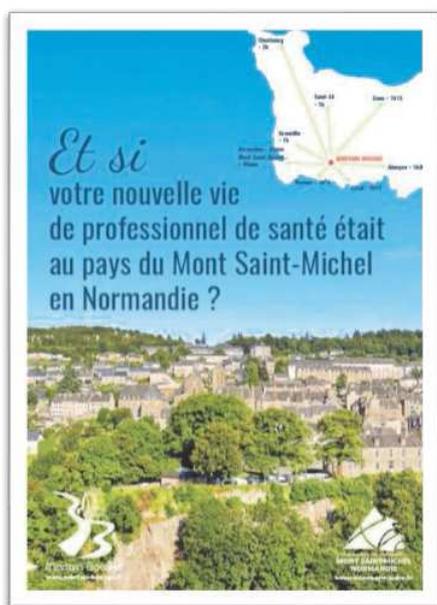
**Le coût du bâtiment est estimé à 1,5 million d'euros HT.
Le projet de santé ayant été validé par les instances décisionnelles
comme l'ARS (Agence Régionale de Santé),
il est subventionnable par le Département, la Région, l'État et l'Europe.**

Le recrutement de médecins

Afin de remédier à la carence de professionnels de la santé sur le territoire et face à la difficulté de recrutement, Mortain Bocage a mis en place fin 2018 un plan d'action en deux temps :

1ère phase : Communication

- Affiches, panneau d'information sur le terrain, annonces dans les journaux et sur les sites spécialisés.
- Clip vidéo mettant en avant les atouts de la commune. Sans aucun doute l'arme la plus efficace dont l'approche basée sur l'humour et l'autodérision a massivement séduit sur les réseaux sociaux (plus de 20 000 vues).



2ème phase : Prospection

La commune a passé des contrats avec deux cabinets de recrutement :

- *LABORARE CONSEIL* basé dans les Pyrénées Atlantiques et spécialisé dans le recrutement de médecins espagnols,
- *DIAS ET ASSOCIES CONSEIL* situé à Bordeaux ciblant des professionnels sur le territoire national ou étranger dont le pays a passé un accord avec la France.

La collaboration avec les deux cabinets a porté ses fruits; des contacts sérieux ont été établis avec trois médecins dont les candidatures sont en attente de validation par l'Ordre des médecins.

Les frais de recrutement d'un médecin s'élèvent à 14 500 € TTC (prix forfaitaire global)

Nouveaux locaux

Début octobre 2019 les services techniques de la commune ont quitté la ferme des Tasses pour s'installer dans la zone d'activité de la Corbinière (axe Mortain-St-Hilaire).

Plusieurs raisons ont motivé ce choix :

- les **conditions de travail** devenues **trop dangereuses** et **non conformes** à la législation du travail,
- **l'éclatement des locaux techniques sur quatre sites** : la ferme des Tasses près du COSEC, un garage rue du Rocher, un second Grande Rue et un troisième près de la Collégiale,
- la **disponibilité d'un local de 500 m²** sur une parcelle de la ZAC, avec voirie et réseaux aménagés.

La commune a acheté cette parcelle de 2430 m². Pour abriter tous les véhicules il était nécessaire de construire une extension de 160 m² ainsi qu'une aire de lavage et de stockage (silos).

Cette acquisition facilite le travail des équipes techniques en regroupant sur un même site et à l'abri tous les équipements - matériels et véhicules - dans un environnement sécurisé et conforme.



Nouveau locaux : le bâtiment existant



Nouveaux locaux : l'extension qui a été construite



Anciens locaux (ferme des Tasses)

Acquisition = 74 762 €
Aménagements = 99 462 € TTC
Subvention DETR prévue = 35 126 €

Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux
(État)



La déconstruction de la ferme des Tasses permettra d'augmenter la surface de stationnement pour les établissements situés à proximité (salle des fêtes, complexe sportif, groupe scolaire, ...).

Nouveaux équipements

Les services techniques se sont dotés de deux nouveaux équipements pour faciliter l'entretien de la voirie (balayage des trottoirs, caniveaux...) et des espaces publics.



Kit d'aspiration voirie
14 520 € TTC

Balayeuse - Désherbeuse



Acquisition = 61 344 € TTC
Subvention = 12 780 €
Subvention de l'agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif (objectif zéro phyto)



Développer un habitat adapté aux besoins de nos populations sous la forme de bail à réhabilitation

La commune confie la maîtrise d'ouvrage à un partenaire qui s'engage à effectuer les travaux d'amélioration des logements puis à les louer pendant la durée du bail. Ainsi des logements vétustes et inhabités depuis de nombreuses années sont réhabilités et proposés à la location.



Projet mené avec l'association
de restauration immobilière

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Au rez-de chaussée de l'immeuble communal situé **rue du Couvent** à MORTAIN, deux logements d'une superficie d'environ 50 m² vont être réhabilités. **Ils seront destinés en priorité à des personnes âgées ou à mobilité réduite**. Les travaux doivent commencer en janvier 2020.

Projets menés avec l'Établissement Public Foncier de Normandie

Une étude de faisabilité a été réalisée par l'EPFN pour une partie d'immeuble de la **place des Arcades** à MORTAIN. Une consultation sera lancée ultérieurement pour trouver un bailleur social. *L'implication de plusieurs partenaires financiers (privé, commune, EPFN, bailleur) nécessite une mise en œuvre coordonnée.*



Par ailleurs, l'EPFN va acheter à la commune les trois appartements situés **6 et 7 Grande Rue** à MORTAIN, au dessus des commerces, pour assurer la maîtrise d'ouvrage de leur réhabilitation puis revendre le bien à la commune au prix de 25% du montant d'achat initial.

Réserves foncières

BION : Acquisition d'une parcelle de 2 ha en zone "U" (urbaine) et "AU" (à urbaniser), destinée à l'aménagement du bourg et d'un futur lotissement ainsi que d'un terrain de 1,3 ha situé en sortie de bourg, dans le prolongement des habitations (montant total : 43 500 € net vendeur).

SAINT JEAN DU CORAIL : Acquisition d'une parcelle derrière la salle des fêtes (9 508 € net vendeur) et viabilisation de 3 nouveaux lots du lotissement Belle Vue (projet en cours, coût estimé : 30 000 €).

NOTRE DAME DU TOUCHET : Vente d'un terrain du lotissement Les Lutins (6 € le m²) et viabilisation de 3 parcelles de 750 à 1000 m² dans le nouveau lotissement Claude LEBIGOT (57 289 €).

Logement communal (T2) de SAINT JEAN DU CORAIL

Travaux réalisés par les services techniques de la commune :

- Réorganisation de l'espace de vie, rénovation des peintures et pose d'un carrelage dans la pièce principale,
- Aménagement du coin cuisine (pose de faïence et de meubles hauts).



Une hotte aspirante a été achetée et installée par un artisan.

Étude de revitalisation des centre-bourgs



Cette étude est pilotée par l'équipe pluridisciplinaire de **Caroline PODER**, paysagiste concepteur.

Commencée au cours du dernier trimestre 2018, pour une durée de 20 mois, l'étude aborde un maximum de domaines possibles grâce à une **démarche de co-construction** impliquant les élus, les habitants et des acteurs institutionnels.

Elle s'articule en 3 phases : diagnostic, consultation de la population sur le projet de territoire et concentration sur un nombre restreint d'opérations.

Plus qu'une étude, c'est en réalité un véritable travail d'animation qui a été mis en place :

Novembre 2018 – 31 janvier 2019 : les habitants et les acteurs locaux sont invités à répondre à un **questionnaire**.

Les réponses serviront à dresser un diagnostic et connaître les besoins et attentes de la population par rapport à leur cadre de vie.

1^{er} décembre 2018 : deux membres de l'équipe d'étude sont présents sur le marché de Noël de Mortain pour échanger avec la population et l'inciter à s'impliquer dans la démarche.

Jeudi 6 décembre 2018 à 20h30 au Géricault : **première réunion publique** d'information, présentation du déroulement et des enjeux de l'étude en cours à la population.

Samedi 30 mars 2019 : une **journée de visites partagées** est organisée avec une découverte des 5 bourgs historiques pour amener les habitants à observer leur environnement, recueillir leurs avis, leurs souhaits sur leur lieu de vie.

Commune de MORTAIN-BOCAGE
PROJET DE REVITALISATION

Mortain-Bocage, commune nouvelle, est issue du rapprochement des communes de Bion, Mortain, Notre-Dame-du-Touchet, St-Jean-du-Corail et Vieville. Dans le cadre d'une démarche de revitalisation du pôle de services majeur et des villages de Mortain-Bocage, le projet est lancé. Afin d'aider la Commune dans cette démarche, nous aimerions que vous preniez deux minutes pour répondre à ce questionnaire.
Merci de votre collaboration !
Le Maire de Mortain-Bocage

QU'EST QU'UN PROJET DE REVITALISATION ?
Un Projet de Revitalisation est un document par lequel la commune identifie la façon dont elle agit sur les 4 fonctions d'une centralité :

La fonction économique Répondre à des besoins marchands de consommateurs	La fonction identité Créer un attachement, un point de repère, une fierté	La fonction habitat Proposer un habitat adapté aux nouveaux parcours résidentiels	La fonction services Répondre à des besoins non marchands d'habitants
--	---	---	---

QUESTIONNAIRE
Ce questionnaire a pour but de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et plus particulièrement de mieux connaître vos besoins et attentes vis-à-vis de la commune de Mortain-Bocage.
Nous vous invitons à répondre à ces quelques questions avant le **31 janvier 2019**.

QUI ÊTES-VOUS ?

Quelle est votre commune de résidence et depuis combien de temps ?

Vous vivez : Seul (e) En couple sans enfant En couple avec enfant (s)

Vous vous situez dans la tranche d'âge :
 16-24 ans 25-34 ans 35-49 ans 50-64 ans 65 ans et +



Vendredi 26 avril 2019 à 20h00 au Géricault : **Seconde réunion publique** de présentation du diagnostic et des enjeux du projet de territoire durable.

Jeudi 20 juin 2019 à 18h30 à la salle des associations de Mortain : **1^{er} atelier participatif** dans le cadre de l'étude centre-bourg, réflexion par petits groupes puis synthèse sur l'aménagement de chacun des bourgs historiques : la qualité des espaces publics, les usages et la centralité.

Novembre 2019 : **Premières propositions d'aménagements** des bourgs des communes déléguées et projet urbain de Mortain présentés au comité de pilotage (maires et adjoints.)



Montant de l'étude = 69 720 € TTC
Subvention Région Normandie = 30 000 €
Subvention Contrat de Pôle de service = 15 000 €



Aménagements sécuritaires



Commune déléguée de NOTRE DAME DU TOUCHET

Aménagement du carrefour de la RD 46 avec réalisation d'un plateau surélevé pour ralentir les véhicules aux abords de l'école des Lutins.

Montant étude + travaux = 78 378 € TTC
Subvention DETR = 16 328 €
Subvention "Amendes de police" = 9 184 €

Commune déléguée de BION

Aménagement d'une liaison douce depuis la voie verte avec une remontée sécurisée jusqu'au commerce (en cours).

Montant étude + travaux = 48 137 € TTC
Subvention attendue CPS = 16 045 €



Commune déléguée de MORTAIN

Réalisation par les services techniques de la commune d'accès sécurisés pour les piétons vers le groupe scolaire (maternelle/primaire) sur le site du Rocher :

- un escalier depuis le parking situé en bas de la 30ème DA
- un chemin piétonnier depuis le parking de la salle des fêtes (COSEC).

Effacement des réseaux électriques et de télécommunication Rénovation de l'éclairage public



Le SDEM, Syndicat Départemental d'énergies de la Manche avec lequel la commune a signé une convention, finance une partie des travaux de rénovations des réseaux d'éclairage public à hauteur de 40% sur la fourniture et la pose des candélabres et de 80% sur leur alimentation.

Commune déléguée de MORTAIN : Travaux débutés en Décembre 2019 pour les rue du Jardin des Plantes, rue des Vallées, rue Basse des Vallées, rue Traversière et rue du Moulin Foulier. *Fin prévue en mai 2020.*

Montant des travaux = 245 000 € HT
Financement SDEM = 180 000 €

Commune déléguée de SAINT JEAN DU CORAIL : Travaux liés à la réfection de l'assainissement dans la route principale du bourg. *Prévu pour la fin du premier semestre 2020.*

Montant des travaux (réseau électrique) = 160 000 € HT
Montant des travaux (réseau Télécom) = 30 000 € HT
Financement SDEM = 114 000 €

Le réseau de Télécom existant étant séparé du réseau électrique, le SDEM ne peut pas le prendre en compte pour un financement global.



COSEC de MORTAIN

Au cours de l'année 2019, le SIVOM MORTAIN-LE NEUFBOURG a financé **la réfection du sol de la salle de sport**

Montant des travaux = 73 052 € TTC
Subvention DETR = 20 415 €
Subvention Région = 11 668 €



et **le remplacement du parquet de la salle des fêtes**, endommagé par une inondation à la suite des violentes pluies de juin 2018 ("pluies décennales").

L'état de catastrophe naturelle ayant été reconnu, 90% du montant des travaux ont été pris en charge par les assurances

Salles de convivialité



NOTRE DAME DU TOUCHET

Réfection et isolation de la toiture et des façades (bardage), réfection du parquet et peintures de la salle, travaux de voirie et réseau eaux pluviales.

Montant des travaux = 150 382 TTC
Subvention DETR = 53 020 €
Subvention CPS = 32 616 €



VILLECHIEN

Réfection et isolation de la toiture et des murs (bardage), menuiseries extérieures, peintures de la salle, éclairage, parquet, électricité, plomberie.

Montant des travaux = 99 824 € TTC
subvention DETR = 34 600 €
Subvention CPS = 22 001 €

SAINT JEAN DU CORAIL

Vitrification du parquet. Aménagement par les services techniques de la commune d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Achat garde corps = 5 780 € TTC



Démolitions d'immeubles vétustes

Dans le cadre de l'opération "**fonds friches**" soutenu par la Région, la commune a signé une convention avec l'EPFN pour l'étude de la déconstruction de plusieurs bâtiments communaux vétustes et insalubres :

- les deux maisons et le garage situés 25-27-29 rue du Rocher,
- les anciens ateliers municipaux, route de la Petite chapelle.

Aide au financement de l'étude et des travaux
calculée sur le montant total (HT) :
40 % Région + 35% EPFN



Les terrains seront vendus à l'EPFN qui assurera la maîtrise d'ouvrage (prix défini par les Domaines). Après la démolition, les terrains seront restitués à la commune au prix initial. Elle pourra les utiliser pour l'aménagement de nouvelles zones de stationnement, en ville et à proximité des équipements sportifs et du groupe scolaire.

Espaces publics de MORTAIN

Jardin du Géricault

L'aménagement paysager qui a été réalisé par les services techniques de la commune met en valeur la médiathèque Victor GASTEBOIS ainsi que la salle du GERICAULT.



Parking du Forum du Mortainais

Une aire de stationnement végétalisée équipée d'un éclairage solaire a été créée pour les usagers du Forum.

Montant travaux = 35 700 € TTC
Montant éclairage solaire = 13 105 € TTC
Subvention DETR = 13 390 €

Presbytères



MORTAIN

Montant des travaux = 11 498 € TTC

Des travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques ont été réalisés.



SAINT JEAN DU CORAIL

Les presbytère a été vendu pour la somme de 60 234 € net vendeur.

Commerces



BION : La cour des grands

Montant des travaux = 27 541 € TTC

La toiture a été rénovée et l'assainissement autonome mis aux normes : étude, fourniture, terrassement et raccordements d'une micro station.



MORTAIN : Boutique éphémère (6-7 Grande Rue)

La boutique a été repeinte par les services techniques de la commune.

Projet d'assainissement collectif Commune déléguée de SAINT JEAN DU CORAIL

Le conseil municipal a décidé par délibération du 28 octobre 2016 la création d'un réseau collectif d'assainissement sur le territoire des communes déléguées de SAINT JEAN DU CORAIL et BION. La commune nouvelle a mandaté le cabinet **SAZE**, Société d'Ingénieurs Conseils en Aménagement, Eau et Environnement, basée à BIÉVILLE BEUVILLE dans le Calvados, pour réaliser l'étude de faisabilité technique et financière du projet.

L'avant-projet sommaire (études topographiques, enquêtes domiciliaires, ...) présenté par le cabinet et les conclusions de la commission "Assainissement", en présence des différents services concernés, **a démontré l'infaisabilité du projet de création d'un assainissement collectif sur BION** pour plusieurs raisons :

- financières : coût important par habitant,
- techniques : incompatibilités avec le Plan Local d'Urbanisme de Bion,
- économiques : à l'issue de la consultation de la population, il apparaît qu'un bon nombre d'habitations sont raccordées à un assainissement individuel conforme.

Le projet a donc été recentré sur la commune déléguée de SAINT JEAN DU CORAIL.

Il concernera 69 habitations dans le bourg, y compris la mairie, l'ancienne école, la salle des fêtes et les toilettes publiques. Le potentiel urbanisable a aussi été pris en compte en fonction des parcelles constructibles (10 à 15 constructions évaluées sur les 15 à 20 prochaines années).

Parcelle envisagée
pour l'unité de
traitement



Zone d'assainissement
collectif envisagée



Coût total du projet : estimé entre 700 000 € HT et 800 000 € HT
Subventions : à hauteur de 70 % (40% de l'agence de l'eau et 30% du Département)

L'épuration s'effectuera par un système de filtres sur deux niveaux plantés de roseaux.

Les avantages sont nombreux : une exploitation simple, une consommation énergétique faible, une très bonne intégration paysagère, une robustesse de traitement conduisant à une bonne qualité des rejets.

Le dossier réalisé par le cabinet SAZE décrit les caractéristiques techniques et financières du projet. Il a été validé par le conseil municipal fin 2018. **Ce dossier a ensuite été transmis à la Communauté d'Agglomération MONT SAINT-MICHEL NORMANDIE qui a repris ce projet car c'est elle qui exerce la compétence "Assainissement" depuis le 1^{er} janvier 2019.**

Une réunion d'information pour la population est prévue début 2020 à SAINT JEAN DU CORAIL.

Collégiale Saint-Evroult de MORTAIN

Ce lieu central dans notre commune où le collège des chanoines se réunissait pour célébrer l'office Divin de l'Église constitue notre plus important patrimoine. La commune a entrepris de poursuivre la restauration de son mobilier, tout en l'adaptant aux besoins du culte, de valorisation du patrimoine et aux technologies modernes.



L'orgue : Ce joyau monumental du 17^{ème} siècle, transformé au 18^{ème}, 19^{ème}, puis au 20^{ème} siècle, nécessite une restauration globale dans les règles de l'art. Pour ce faire, une demande de classement de la partie instrumentale par l'Etat a été émise et acceptée par le ministère de la Culture en octobre 2018. Elle va permettre d'obtenir des subventions conséquentes pour les travaux de restauration.

Le tableau du baptême : Protégée par l'État, cette œuvre a fait l'objet en juin 2019 d'une consultation pour sa restauration prévue durant le premier semestre 2020.

Le chrismale : Un fac-similé de cette pièce rarissime (l'une des deux seules existantes dans le monde) est exposé dans le fond de la collégiale. La commune a entrepris sa mise en valeur en démontant les vitrines de présentation le long des murs ainsi que les cloisons.

L'évangélaire : Cette autre pièce rarissime faisant partie du trésor de MORTAIN est protégée au centre des Archives Départementales à SAINT LÔ, dans un lieu adéquat et sécurisé. Une convention a été signée en 2018 de façon à l'exposer temporairement à MORTAIN, en été. Mais tout au long de l'année vous pourrez découvrir son fac-similé dans un meuble de présentation informatisé placé dans la Collégiale, auprès de la reproduction du Chrismale.



Église de VILLECHIEN et chapelle de la Bisardière



Photo Drone Bruno YVES

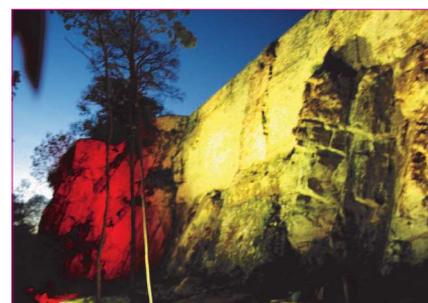
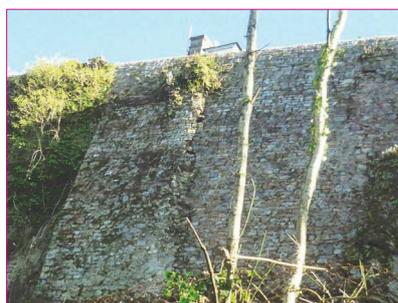
Accompagnée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), la commune étudie les aménagements extérieurs ainsi que la restauration de l'église et de la chapelle de la Bisardière.



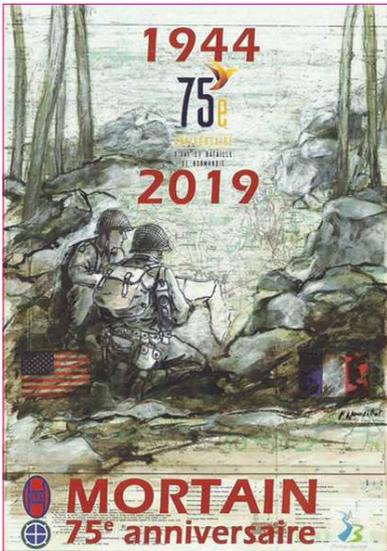
Le tableau "L'enfant aux cerises", œuvre exposée dans la chapelle, est en cours de restauration.

Remparts de l'ancien château médiéval de MORTAIN

M. POUGHEOL a fait don à la commune du terrain situé au pied de l'ancien château de MORTAIN. Les végétaux qui envahissaient cet espace ont été coupés et les anciennes fortifications médiévales ainsi remises à nu. L'opération "Pierre en Lumières" du samedi 18 mai 2019 a été l'occasion de les mettre en valeur, grâce à une magnifique mise en lumière.



75^{ème} anniversaire de la bataille de MORTAIN (2 Juin 2019)



Les 5 vétérans américains, 95 et 96 ans. De gauche à droite : Franck GARCIA, John ROMAN, Tony JABER, King KENNY et Bill HORNSBY. En arrière plan, le Général HUNT et le Colonel MORRISON de l'armée américaine.



Exposition de véhicules militaires des années 40 à BION.



Les porte-drapeaux au départ du défilé.



Dépôt de gerbe au monument aux morts par G. TRAIMOND Sous-Préfet et H. DESSEROUER Maire.



Défilé des véhicules militaires dont un char M4



Largage de 5 parachutistes sur le site de La Petite Chapelle.



Discours de B. SORRE Député. A sa droite JP BRIEND Maître de cérémonie et N. SARRAZIN Président de l'association "Old Hickory". A sa gauche, les enfants des écoles primaires de MORTAIN-BOCAGE.

Survol de la Cote 314 par 5 avions de l'armée américaine : quatre C130 à hélices (capacité 20t de matériels ou 120 soldats) et un C17 (4 réacteurs, le géant américain d'une capacité 76t de matériels ou 150 soldats ou 3 hélicoptères de combat).